

Rapport annuel 1975



Association Coopérative Desjardins



HOWARD ROSS LIBRARY  
OF MANAGEMENT  
1975  
MCGILL UNIVERSITY





# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

président

J.-Roland Bellemarre  
Louiseville

vice-président

\* Charles Cimon  
Charlesbourg

directeur général

René Croteau

\* Administrateurs sortant  
de charge

Raymond Audet  
Maria

Paul-R. Charbonneau  
Joliette

\* Yvan Couturier  
Marsoui

Gilbert Dragon  
Saint-Hyacinthe

\* A.-Hervé Hébert  
Lévis

Paul Lamoureux  
Saint-Rémi de Napierville

Roland Lapointe  
Rouyn-Noranda

Robert Létourneau  
Rimouski

Alfred Rouleau  
Lévis

\* Gérard Tremblay  
Macamic

Henri-Paul Trudel  
Trois-Rivières

\* Claude Veilleux  
Montréal

\* Administrateur  
sortant de charge.

**secrétaire**

**Paul-Emile Charron**  
Lévis

# ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS

## COMMENTAIRES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le présent rapport vous est présenté sous forme consolidée, mais, cette année, cette consolidation ne comprend que les opérations de la filiale directe de l'Association Coopérative Desjardins soit, la Société de Gestion d'Aubigny Inc. qui, elle, possède La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie.

En effet, en ce qui concerne La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada, la souscription au capital-actions effectuée par les Unions régionales en 1975 a eu comme résultat que la participation de votre Association dans cette compagnie est passée de 94.06% à 24.93%. La proportion détenue dans la Fiducie du Québec est demeurée la même qu'elle était au 31 décembre 1974 et s'élève à 27.67%.

Au cours de la présente assemblée, vous serez appelés à vous prononcer sur une proposition du Conseil d'administration à l'effet que votre Association vende aux Unions régionales et aux Caisses populaires les actions qu'elle détient dans La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada et dans la Fiducie du Québec.

Quant aux actions de La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, une décision identique doit être prise par la Société de Gestion d'Aubigny Inc.

Par cette opération, votre Association veut répondre à l'objectif poursuivi de remettre entre les mains des Unions régionales et des Caisses populaires la propriété des actions de La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada et la Fiducie du Québec.

A ce propos, il m'apparaît opportun de vous rappeler qu'en vertu d'une modification à la Loi concernant la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins, adoptée en décembre 1975 par l'Assemblée nationale du Québec, le pouvoir est maintenant acquis par une Caisse populaire d'acquiescer les actions déjà mentionnées :

"9c. Une caisse d'épargne et de crédit affiliée à une fédération qui est membre de la Fédération peut investir dans des actions des corporations suivantes : Fiducie du Québec, La Compagnie d'Assurance sur la Vie, La Sauvegarde et La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada.

L'ensemble de l'investissement d'une caisse en vertu du présent article ne peut excéder vingt pour cent du montant de sa réserve générale."

(Projet de loi no 95 — Loi modifiant la Loi concernant la Fédération de Québec des Unions régionales des Caisses populaires Desjardins — sanctionné le 19 décembre 1975 — ).

Nous comptons, suite à votre accord, compléter ce dossier dans les meilleurs délais.

**René Croteau**

# RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

## Aux membres de l'Association Coopérative Desjardins

Nous avons examiné le relevé consolidé des opérations et des bénéfices non répartis de l'Association Coopérative Desjardins et sa filiale de l'exercice terminé le 31 décembre 1975 ainsi que le bilan consolidé à cette date. Notre examen a comporté une revue générale des procédés comptables ainsi que les sondages des registres comptables et autres preuves à l'appui que nous avons jugé nécessaires dans les circonstances. Nous nous en sommes remis à l'opinion des vérificateurs qui ont examiné les états financiers de La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, dans leur rapport, ils ont mentionné que la réserve mathématique sur les contrats d'assurance en vigueur a été établie et certifiée par l'actuaire de la compagnie.

A notre avis, du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et les explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la corporation et sa filiale, ces états financiers consolidés sont rédigés de manière à représenter fidèlement le résultat des opérations de la corporation et sa filiale pour l'exercice terminé le 31 décembre 1975 ainsi que l'état véritable et exact de leurs affaires à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Conformément à l'article 89 de la Loi des Associations Coopératives, nous faisons rapport que les états financiers consolidés ci-annexés correspondent aux livres de comptes et satisfont aux exigences de cette loi et aux règlements de la corporation, que tous les documents ou les renseignements que nous avons requis nous ont été fournis et qu'une comptabilité adéquate est tenue par la corporation.

ROY, LACHANCE, MAROTTE & ASSOCIÉS,  
Comptables agréés

Québec, le 27 février 1976.

# ASSOCIATION COOPÉRATIVE DES JARDINS et sa filiale SOCIÉTÉ DE GESTION D'AUBIGNY INC.

## RELEVÉ CONSOLIDÉ DES OPÉRATIONS ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1975

LES REVENUS		\$41,268,104
LEUR ATTRIBUTION		<u>41,082,626</u>
BÉNÉFICE AVANT LES PERTES DES PLACEMENTS COMPTABILISÉS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION		185,478
REVENU (PERTE) DES PLACEMENTS COMPTABILISÉS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION		
Revenu (Perte) de la participation, compte non tenu des postes extraordinaires dans les compagnies :		
La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada	(1,056,888)	
Fiducie du Québec	<u>179,166</u>	
	<u>(877,722)</u>	
Revenu (Perte) de la participation dans les postes extraordinaires des compagnies :		
La Sécurité, Compagnie d'Assurance Générales du Canada	(242,314)	
Fiducie du Québec	<u>(41,223)</u>	
	<u>(283,537)</u>	
		<u>(1,161,259)</u>
PERTE NETTE		975,781
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS AU DÉBUT (note 5)		<u>1,324,462</u>
		348,681
Quote-part des opérations portant sur les capitaux propres de La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada		<u>1,186,201</u>
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS À LA FIN		<u>\$ 1,534,882</u>

# ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS et sa filiale SOCIÉTÉ DE GESTION D'AUBIGNY INC.

BILAN CONSOLIDÉ AU 31 DÉCEMBRE 1975

## ACTIF

OBLIGATIONS (note 6)		
Gouvernements	\$17,209,711	
Corporations municipales et scolaires	14,614,224	
Industries et autres secteurs	<u>24,824,720</u>	56,648,655
ACTIONS ORDINAIRES ET PRIVILÉGIÉES (note 6)		14,049,537
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES		
Garantis par une première hypothèque		51,862,922
PRÊTS AUX ASSURÉS		
Entièrement garantis par la valeur en espèces de leurs contrats		6,821,933
PRÊTS GARANTIS PAR LA PROVINCE DE QUÉBEC		206,000
IMMEUBLES, au coût amorti		174,324
ENCAISSE		1,942,549
MONTANTS À RECEVOIR		
Primes nettes de commissions	2,622,562	
Compagnies de réassurance	948,590	
Vente de titres (note 7)	<u>543,000</u>	4,114,152
REVENUS DE PLACEMENTS DUS ET COURUS		1,764,357
AUTRES ACTIFS		49,458
EXCÉDENT NET DU COÛT DES INVESTISSEMENTS SUR LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS DES COMPAGNIES CONSOLIDÉES AUX DATES D'ACQUISITIONS (note 8)		2,135,337
PLACEMENTS COMPTABILISÉS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION (note 9)		5,685,861
FONDS SÉPARÉS, à la valeur marchande		<u>8,942,630</u>
POUR LE CONSEIL		<u>\$154,397,715</u>
J.-Roland Bellemare, administrateur		
Charles Cimon, administrateur		



## PASSIF

### RÉSERVE MATHÉMATIQUE

Supérieure au minimum prescrit par la loi et plus que suffisante avec les primes à venir et les intérêts pour assurer le paiement des obligations futures de La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, envers les assurés

\$104,614,832

### MONTANTS LAISSÉS EN DÉPÔT

Ristournes

3,450,094

Montants des prestations

268,121

Primes payées d'avance

124,079

3,842,294

### RÉCLAMATIONS

En voie de règlement et provision pour celles non rapportées

7,366,103

### PROVISION POUR RISTOURNES

A verser aux assurés au cours de l'exercice subséquent

889,000

### EXIGIBILITÉS DIVERSES

Dépenses à payer et frais courus

2,579,170

Taxes et impôts à payer

254,920

2,834,090

### FONDS SÉPARÉS

8,942,630

### SURPLUS ATTRIBUÉ

Réserve de prévoyance dont un montant de \$6,745,908 est affecté en 1975 comme réserve pour fluctuation de la valeur des placements

8,700,000

PARTICIPATIONS MINORITAIRES DANS LES COMPAGNIES CONSOLIDÉES

296,609

SURPLUS NON ATTRIBUÉ DU FONDS DES CONTRATS AVEC PARTICIPATION

3,341,190

### AVOIR DES MEMBRES

CAPITAL SOCIAL (note 10)

12,036,085

BÉNÉFICES NON RÉPARTIS

1,534,882

13,570,967

\$154,397,715

# **ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS et sa filiale SOCIÉTÉ DE GESTION D'AUBIGNY INC.**

**Notes aux états financiers consolidés  
de l'exercice terminé le 31 décembre 1975**

## **Note 1 — PRINCIPES DE CONSOLIDATION**

Les états financiers consolidés de l'Association Coopérative Desjardins incluent les comptes de sa filiale Société de Gestion d'Aubigny Inc. dont elle détient 96.25% des actions émises, lesquels comprennent à leur tour les comptes de sa filiale La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, dont elle détient 96.92% des actions émises.

## **Note 2 — PRINCIPES COMPTABLES**

Les états financiers de La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, consolidés dans les états financiers ci-joints ont été préparés selon les exigences du Service des Assurances du Canada lesquelles diffèrent des principes comptables généralement reconnus en usage dans les autres genres d'entreprises. Les principales différences sont les suivantes :

- a) les actifs non admis, dont l'ameublement de bureau, sont imputés aux dépenses dans l'exercice où ils ont été acquis,
- b) le coût d'acquisition des affaires est considéré comme une dépense dans l'exercice où elle est encourue plutôt que répartie sur la période qui pourrait en bénéficier,
- c) le montant de l'impôt sur le revenu inscrit dans le relevé des opérations ainsi que le passif s'y rattachant sont calculés selon la méthode de l'impôt exigible.

## **Note 3 — ENGAGEMENTS DE LA SAUVEGARDE, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE**

**BAUX.** La compagnie a signé le 31 octobre 1973, avec Place Desjardins Inc., un bail net, pour une durée de trente ans, se terminant le 31 décembre 2005, moyennant un loyer annuel de \$211,412. De plus, la compagnie paiera sa quote-part de tous les frais d'exploitation basée sur l'espace occupé, à l'exclusion du service de la dette et des dépenses de capital. Les dépenses concernant les améliorations locatives et l'ameublement de bureau s'élèveront à environ \$510,000. Un loyer annuel de \$88,000, pour une durée de dix ans, pourvoira au paiement de ces dépenses. Les engagements pour les baux des bureaux régionaux s'élèvent globalement à \$380,000 et le loyer annuel est d'environ \$125,000.

**REGIME DE RENTES DU PERSONNEL.** Les modifications apportées en 1974 au régime de rentes du personnel ont occasionné un passif additionnel pour services passés dont le solde de \$379,000 sera imputé aux revenus sur une période n'excédant pas cinq ans.

## **Note 4 — IMPÔTS SUR LE REVENU REPORTÉS DE SOCIÉTÉ DE GESTION D'AUBIGNY INC.**

Du fait que des pertes de Société de Gestion d'Aubigny Inc. au montant de \$1,088,237 au fédéral et de \$783,328 au provincial pourront être déduites du calcul des revenus imposables des exercices à venir, la compagnie a un solde débiteur des impôts sur le revenu reportés qui n'a pas été inscrit dans ses livres au 31 décembre 1975.

#### **Note 5 — BÉNÉFICES NON RÉPARTIS**

Les bénéfices non répartis ont été redressés au 1er janvier 1975, dû à l'application des règles de consolidation de Société de Gestion d'Aubigny Inc.

Solde au 1er janvier 1975	\$1,287,490
Ajouter :	
Redressement de la quote-part des éliminations des transactions entre les filiales auparavant comptabilisées à la valeur de consolidation	<u>36,972</u>
Solde redressé au 1er janvier 1975	<u>\$1,324,462</u>

#### **Note 6 — OBLIGATIONS ET ACTIONS**

Les obligations sont montrées au bilan au coût amorti alors que les actions sont enregistrées au prix coûtant. La valeur statutaire compilée selon les données du Service des Assurances du Canada s'établit comme suit :

Obligations	\$51,929,414
Actions	<u>12,022,870</u>
	<u>\$63,952,284</u>

#### **Note 7 — VENTE DE TITRES**

Des titres ont été vendus par La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie à Fiducie du Québec, le paiement du prix de vente doit s'effectuer par versements annuels égaux de \$60,000 de 1976 à 1984 inclusivement et un dernier de \$3,000 en 1985.

#### **Note 8 — EXCÉDENT NET DU COÛT DES INVESTISSEMENTS SUR LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIONS DES COMPAGNIES CONSOLIDÉES AUX DATES D'ACQUISITIONS**

Excédent du coût de l'investissement sur la valeur comptable des actions de La Sauvegarde, Compagnie d'Assurance sur la Vie, aux dates d'acquisitions	\$ 2,550,199
Excédent de la valeur comptable des actions de Société de Gestion d'Aubigny Inc. sur le coût de l'investissement à la date d'acquisition	<u>414,862</u>
	<u>\$ 2,135,337</u>

La politique d'amortissement de cet excédent net n'a pas été établie par la corporation.

## **Note 9 — PLACEMENTS COMPTABILISÉS À LA VALEUR DE CONSOLIDATION**

Les placements comptabilisés à la valeur de consolidation représentent les placements des compagnies sous contrôle effectif. Nous avons établi la valeur de consolidation de ces placements à l'aide des états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 1975 et nous nous en sommes remis aux rapports des vérificateurs qui les ont examinés.

Le coût des placements et le pourcentage de participation dans les compagnies sous contrôle effectif au 31 décembre 1975 s'établissent comme suit :

7,125 actions ordinaires de La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada, représentant 24.93% des actions émises	\$1,820,788
41,500 actions ordinaires de Fiducie du Québec, représentant 27.67% des actions émises	<u>4,150,000</u>
	<u>\$5,970,788</u>

Les placements dans les compagnies sous contrôle effectif inscrits à la valeur de consolidation incluent les excédents du coût des investissements sur la valeur comptable des actions aux dates d'acquisitions de :

La Sécurité, Compagnie d'Assurances Générales du Canada	\$ 187,928
Fiducie du Québec	<u>231,573</u>
	<u>\$ 419,501</u>

La politique d'amortissement de ces excédents n'a pas été établie par la corporation.

## **Note 10 — CAPITAL SOCIAL**

Au cours de l'exercice, la corporation a émis 57,620 parts sociales pour une considération de \$576,200.

Le capital social émis et payé de la corporation au 31 décembre 1975 est de 1,203,608.5 parts sociales de \$10 réparties entre 928 membres.

# ASSOCIATION COOPÉRATIVE DESJARDINS et sa filiale SOCIÉTÉ DE GESTION D'AUBIGNY INC.

Renseignements complémentaires aux états financiers consolidés  
de l'exercice terminé le 31 décembre 1975

## LES REVENUS

Primes nettes d'assurances et de rentes	\$29,922,820
Intérêts, dividendes et loyers nets des dépenses de placements de \$547,905	9,328,044
Gains nets (pertes) sur réalisations de placements	(40,891)
Revenus divers	67,363
Fonds séparés : Contributions et revenus de placements	1,990,768
	<u>\$41,268,104</u>

## LEUR ATTRIBUTION

Prestations de décès	\$ 6,720,845
Prestations d'invalidité et d'assurance accident-maladie	5,502,927
Paiements de dotations échues	1,327,619
Versements de rentes	1,631,351
Retraits de valeurs en espèces	2,878,598
Intérêts sur montants en dépôt	303,842
Augmentation de la réserve mathématique pour les obligations futures de La Sauvegarde, Com- pagnie d'Assurance sur la Vie	12,021,704
Frais d'administration	4,888,724
Commissions de vente et de service	1,623,119
Taxes sur primes	413,301
Fonds séparés : Paiements, frais et augmentation	1,990,768
Ristournes aux assurés	881,263
Impôts sur le revenu	575,008
Montant porté à la réserve de prévoyance	150,000
Montant porté au surplus non attribué du fonds des contrats avec participation	159,681
Montant porté aux participations minoritaires dans les compagnies consolidées	13,876
	<u>\$41,082,626</u>





ASSOCIATION  
COOPÉRATIVE  
DESJARDINS



CASE POSTALE 33  
LÉVIS, (QUÉBEC), CANADA